



# CONSEIL GENERAL

---

Législature 2016 – 2020  
16<sup>ème</sup> séance

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 16 décembre 2019 au BSP à 18h30

---

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal n° 15 du 23 septembre 2019
2. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'introduction d'un impôt foncier communal
3. Examen du budget 2020
4. Motions et interpellations
  - 4.1 Motion du parti les Verts « Pour des manifestations responsables »
5. Réponses aux motions
  - 5.1 Réponse du Conseil communal à la motion « Pour une diversité biologique accrue sur le territoire communal d'Hauterive »
  - 5.2 Réponse du Conseil communal à la motion « Pour une revalorisation du parc public de la rue de la Rebatte »
  - 5.3 Réponse du Conseil communal à la motion « Pour un jardin du souvenir plus généreux au cimetière des Epinettes »
6. Communications du Conseil communal
7. Questions et divers

**Mme Carole Bill**, présidente du Conseil général souhaite la bienvenue à M. Gabriel Krahenbühl, nouveau membre du Conseil général, aux membres de l'assemblée, ainsi qu'au public et à la presse.

Présents : 31

Excusés :

Absents : -

**Majorité : 16**

**Questeurs : Mme Cassandra Javet  
M. David Wintgens**

## 1. Procès-verbal no 15 du 23 septembre 2019

**M. Pascal Brander** souhaite une modification à la page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, remplacer « label énergie B » par « label Minergie P »

**M. Jean Wenger, CC** donne des précisions quant à sa réponse en page 7. Les véhicules doivent rester derrière les bus TN et peuvent dépasser uniquement s'il n'y a pas de ligne blanche et une très bonne visibilité.

**Votation : 29 oui  
1 abstention**

## 2. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'introduction d'un impôt foncier communal

**M. Rocco Mauri, CC** introduit le rapport

### **M. Alain Gerber, commission financière**

Lors de sa séance du 2 décembre 2019, la commission financière s'est penchée sur l'introduction d'un impôt foncier sur notre commune. Demande déjà effectuée il y a quelques années. Le PLR étant opposé à toute taxe supplémentaire, il avait refusé car d'avis que pour CHF 26'000.- ce n'était pas une nécessité. Actuellement au vue des montants en jeu, la commission financière est d'un autre avis et rejoint l'analyse du Conseil communal et a accepté l'introduction d'un tel impôt à l'unanimité et propose à l'assemblée de faire de même.

**M. Alain Gerber** se demande comment il va être prélevé. Actuellement les impôts sont prélevés par l'Etat. Y aurait-il deux factures.

**M. Rocco Mauri, CC** indique que c'est la Commune qui devra se charger de la taxation et donc de faire la facturation.

### **Avis des groupes**

#### **M. Pascal Brander, groupe Les Verts'libéraux**

Les Verts'libéraux ont pris connaissance du rapport du Conseil communal, l'historique indique que depuis 2000 cet impôt est déjà en discussion. Aujourd'hui nous devons voter sans avoir le choix d'accepter l'introduction de cet impôt. Une des raisons évoquées en 2010 était le faible impact que ce dernier pouvait générer. En 2010 le revenu de cet impôt représentait CHF 28'000.-. Il demande quel était le taux de l'impôt en 2010 ? Aujourd'hui, après 10 ans cet impôt est censé rapporter des recettes pour CHF 285'000.- soit un facteur de 10. Ils ne leur semblent pas avoir constaté entre 2010 et 2020 un réel boom immobilier sur le territoire communal. Selon le rapport du Conseil communal, les recettes attendues se

montent à CHF 285'000.- pour un taux de 1,6 ‰. Cela signifie que la valeur cadastrale imposable de l'immobilier de rendement sur la commune dépasse les CHF 178'000'000.-, est-ce bien juste ? Si cet impôt est perçu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, aurons-nous toujours droit à une généreuse péréquation financière pour 2020 d'un montant de CHF 413'000.- et pour les années à venir? Les deux aspects ne sont-ils pas liés entre eux ? **M. Rocco Mauri, CC** répond à la question de la variation du taux, plus élevé au départ. Il était de 2,4 ‰ en 2017, 1,5 ‰ jusqu'en 2014 et 2 ‰ entre 2015-2016. La modification de la loi cantonale (LCdir) porte sur l'élargissement de l'assiette de perception désormais étendue aussi aux personnes physiques et non plus seulement aux personnes morales. A l'origine, parmi les personnes morales c'étaient uniquement les caisses de pensions qui devaient payer cet impôt mais il a été ensuite constaté que l'imposition devait être élargie aussi à d'autres personnes morales propriétaires d'immeubles de rendement. À présent pour parfaire le tout, les fonds d'investissements ont été englobés, ce qui explique la différence étant donné que l'assiette de perception a changé. Jusqu'à la fin de l'année 2019 l'impôt vise uniquement les personnes morales, les caisses de pensions et les fonds d'investissements concernés par l'art 243 de la loi sur les contributions directes. Dès 2020, l'assiette de perception sera élargie aux personnes physiques. Pour répondre à la dernière question, la péréquation n'est pas en lien direct avec l'impôt foncier.

#### **M. Christoph Affolderbach, groupe Les Verts**

Les Verts jugent nécessaire l'introduction de l'impôt foncier pour maintenir un budget équilibré pour 2020 et pour l'avenir. Cette mesure permet d'éviter l'option alternative d'une augmentation du coefficient fiscal de près de 3 points. Ce nouvel impôt présente une charge raisonnable pour les propriétaires et avec cette introduction, la commune rejoindra la majorité des communes neuchâteloises qui appliquent déjà un impôt foncier. Les Verts jugent que cet impôt est socialement acceptable notamment parce que les propriétaires qui habitent leur propre logement en sont exemptés. Après discussion, le groupe des Verts a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil communal.

#### **M. Würsch, groupe PLR**

Le groupe PLR comme déjà précisé, n'est pas favorable à de nouvelles taxes et impôts mais il a suivi l'analyse proposée et présentée par le Conseil communal et accepté le projet d'arrêté sans opposition.

#### **Mme Lorena Villena Egas Sagne, groupe socialiste**

Le parti socialiste accepte à l'unanimité l'arrêté étant donné qu'il n'y aura pas de répercussions pour les locataires.

**M. Bruno Agerba** demande si nous avons une indication sur la fortune estimée au niveau du cadastre pour l'ensemble des bâtiments d'Hauterive étant donné qu'il a été fait mention d'une fortune estimée imposable de CHF 178'000'000. Est-il possible d'avoir un pourcentage ? **M. Rocco Mauri, CC** indique que la question a été posée et qu'il a été impossible d'obtenir le montant et le calcul de la part du canton. Le chiffre qui est sûr, concerne le montant des rentrées fiscales supplémentaires.

**M. Bruno Agerba.** Il lui semble qu'au jour d'aujourd'hui tout est possible. Que l'on n'arrive pas à donner un total alors qu'on arrive à imposer des sociétés de rendement..., l'estimation lui semble approximative. **M. Rocco Mauri** informe d'une partie de la réponse donnée par le canton. *Pour les personnes physiques, la valeur de l'impôt foncier se rapporte sur l'estimation cadastrale d'un côté et la valeur locative de l'autre côté, le regroupement des deux données ne peut être qu'approximatif.* Raison pour laquelle le canton n'a pas donné de chiffre définitif.

#### **Lecture de l'arrêté**

**Votation : 25 oui**  
**5 abstentions**

### **3. Examen du budget 2020**

**M. Rocco Mauri, CC** introduit le rapport

#### **M. Pascal Brander, groupe des Verts'libéraux.**

Le budget 2020 à nouveau déficitaire inquiète et interpelle les Verts'libéraux sur l'état des finances communales. Ils aimeraient souligner que si l'impôt foncier que l'assemblée vient de voter n'avait pas été accepté (recettes estimées à CHF 285'000.-) et la bonne surprise de la péréquation financière d'un montant de CHF 400'000.-, l'excédent de charge pour le budget 2020 se monterait aujourd'hui à CHF 950'000.-. Lors de chaque présentation des comptes et du budget, le Conseil communal nous informe que le canton est grandement responsable de l'état des finances communales et que la marge de manœuvre pour redresser la situation financière de notre commune est faible. Les Verts'libéraux aimeraient connaître tous les postes sur lesquels la commune pourrait agir afin de limiter les dépenses. L'indicateur de la dette par habitant nous interpelle particulièrement. Lors de leur dernière intervention au sujet de cette dette (budget 2019), le Conseil communal ne semblait pas alarmiste. Néanmoins elle se monte actuellement à CHF 4'847.-/habitant soit CHF 447.- de plus que le budget 2019. Etant donné que la dette totale est répartie sur l'ensemble de la population (adultes et enfants compris) ils peuvent extrapoler que chaque enfant de la commune a sur ces épaules le poids d'une dette de CHF 4'847.- pour les bonnes ou les mauvaises décisions que le canton et les autorités ont prises. Etant donné que la conjoncture n'est pas prête de s'améliorer et si l'on ne souhaite pas augmenter les impôts qui représentent déjà une lourde charge pour les ménages, les Verts'libéraux pensent qu'il serait temps de revoir sérieusement certaines priorités et pouvoir fixer des moratoires pour certains investissements à venir (référence au budget, chapitre 5). Les Verts'libéraux sont conscients que la tâche n'est pas facile, néanmoins ils sont confiants sur le fait que les autorités prendront les bonnes décisions afin de retrouver dans un avenir proche, une commune saine financièrement qui inspire confiance et pérennité.

#### **Lecture du budget**

**M. Alain Gerber** souhaite savoir ce que l'on peut faire concernant le compte 36120.02 d'un montant de CHF 34'000.- de contribution de la commune pour des enfants qui vont à l'accueil parascolaire sur d'autres communes. **M. François Barben, CC** répond que suite à l'incohérence de certains montants, un contrôle de la valeur contributive est actuellement en cours.

**M. Bruno Agerba** fait remarquer que la péréquation sera à la hausse ces prochaines années. La question est de savoir à quoi sert l'impôt et comment il est utilisé. Va-t-on pouvoir vivre avec une telle dette par habitant ? Il ne faut pas regarder uniquement la dette globale mais le montant et l'utilisation de cette dette. Il rappelle que des dettes allant dans des circuits autoporteurs n'ont pas la même influence sur les comptes. Il faudra revoir nos points d'impôts et les augmenter. Il voit facilement le passage de 70 à 75 points d'impôts. La commune n'aura plus le choix, elle essaye de gratter ce qu'elle peut. Il espère que les communes du littoral se battent contre le fait que l'on ne va pas continuer de les « spolier » éternellement. La prochaine bouée de sauvetage sera-t-elle une fusion ? La question doit se poser et surtout avec qui ?

**M. Rocco Mauri, CC** pensait qu'il n'était pas judicieux de répondre à l'intervention de M. Brander car on ne sait pas pour l'instant de quoi l'avenir sera fait. Par contre il précise que le travail est fait pour que le coefficient fiscal reste à 70 points. C'est la volonté de l'exécutif d'en rester là. Il prend note des observations.

### **M. Alain Gerber, commission financière**

Lors de sa séance du 2 décembre, la commission financière s'est penchée sur le budget 2020. Lors de son examen, toutes les questions ont trouvé réponses. Ils ont malheureusement constaté que les finances de la commune dépendent en grande partie des décisions des syndicats, du canton etc. Il y a donc un impact non négligeable sur le fonctionnement de notre commune. Exemple : la bonification de la répartition des frais de l'EORéN demandée par une commune à forte croissance de population. La réponse de la fiscalité voulue par le Grand Conseil, dont une partie des impôts impacte notre commune. Nous devons constater que la nouvelle répartition de la péréquation financière est favorable à notre commune. Nous n'avons pas de neige, mais des rives à entretenir. Le canton a décidé de transférer certaines routes à notre commune ce qui crée une incertitude. Nous devons être attentifs à une juste restitution du travail engendré. Notre commune est très endettée. La charge des intérêts est actuellement absorbable car le taux est bas. Si cela devait changer, les finances de notre commune comme celles d'autres collectivités publiques seraient mise à mal. Après toutes ces délibérations, la commission financière a accepté le budget à l'unanimité. La commission remercie l'administration pour tout le travail et Mme Delphine Novelli pour toute la comptabilité.

### ***Avis des groupes***

#### **M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste**

Le parti socialiste s'est réuni le 2 décembre et a analysé en détail le budget 2020. Il salue le travail effectué par le Conseil communal et l'administration afin de présenter un budget équilibré. Les membres du parti saluent particulièrement l'effort du Conseil communal pour réduire de plus de 16% les frais d'intérêts passifs. L'introduction de l'impôt foncier dont l'apport permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire représente également à leur avis une mesure adéquate. Le parti socialiste se réjouit de la bonne surprise relative à la péréquation financière qui se traduit par une économie de CHF 400'000.-. Le parti socialiste exprime son inquiétude pour le budget des années à venir. Est-ce que la péréquation sera pérennisée en l'état ? Est-ce que le canton n'aura pas d'autres astuces pour reporter des charges sur les communes ? Est-ce que le taux d'intérêt restera aussi bas très longtemps ? Ils espèrent que la commune d'Hauterive, seule ou avec d'autres communes, trouvera les idées appropriées pour palier à ces risques. Pour l'heure, le parti socialiste accepte le budget 2020 à l'unanimité.

#### **M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux**

Suite aux différentes remarques et craintes pour les finances communales, les Verts-Libéraux refusent à l'unanimité le budget 2020.

#### **M. Eduardo Grieve, groupe les Verts**

Le parti des Verts s'est réuni le 11 décembre et a analysé en détail le budget. Les Verts sont conscients du travail du Conseil communal et les en remercient. Le Verts ont accepté à l'unanimité le budget présenté.

#### **M. Alain Gerber, groupe PLR**

Le groupe PLR s'est penché sur le budget lors de sa séance de préparation. Il ne peut que constater que notre commune n'a que très peu d'influence sur ses finances qui dépendent de décisions à d'autres niveaux. Il constate que la nouvelle péréquation est favorable mais que malgré tout, le budget prévoit un déficit de plus de CHF 250'000.-. Il constate également un endettement important qui pourrait en cas de hausse des intérêts poser de gros problèmes à notre commune. Malgré tous ces éléments, le PLR accepte à l'unanimité des membres présents le budget proposé et remercie l'administration pour son travail. Il le fait également dans un but constructif et d'avancement, sachant que s'ils refusent ce budget, la commune devra retravailler et ne sait pas si la commune repartira sur des meilleures ou moins bonnes bases.

### ***Lecture de l'arrêté***

**Votation :**    **28 oui**  
                   **1 non**  
                   **1 abstention**

#### **4. Motions et interpellations**

##### **4.1 Motion du parti les Verts « Pour des manifestations responsables »**

**Mme Michèle Gillard, les Verts** donne des précisions concernant la motion déposée.

**Mme Martine Steiger Burgos, CC** prend note

##### **M. Wintgens, groupe socialiste**

Le parti socialiste va soutenir à l'unanimité la motion mais tient à souligner quelques éléments qui les interpellent. Il faut que les textes soient simples afin de ne pas décourager les personnes qui souhaitent organiser une manifestation. Le groupe socialiste propose de changer quelques éléments du texte, notamment la notion de la désignation *d'un responsable* alors qu'il serait peut-être souhaitable d'indiquer *une personne responsable* qui pourrait être la même que la personne responsable de la manifestation et aussi changer le texte *de la vaisselle biodégradable ou recyclable* à la place de *vaisselle réutilisable*.

##### **M. Zürcher, groupe PLR**

Le groupe PLR est également sensible aux derniers arguments apportés par le groupe socialiste et est aussi d'avis qu'il ne faut pas que les personnes/groupes souhaitant organiser des manifestations soient bloqués par trop de contraintes bureaucratiques à remplir. Le groupe PLR est favorable à la motion.

##### **M. Brander, groupe Verts'libéraux**

Les Verts'libéraux n'ont pas d'objection à la motion.

**Votation :**    **28 oui**  
                   **2 abstentions**

**La motion est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour rapport dans les 6 mois**

#### **5. Réponses aux motions et interpellations**

##### **5.1 Réponse du Conseil communal à la motion « Pour une diversité biologique accrue sur le territoire communal**

**M. Wenger, CC** commente le rapport d'information.

**Vote : accepté à l'unanimité**  
**Classement de la motion**

##### **5.2 Réponse du Conseil communal à la motion « Pour une revalorisation du parc public de la rue de la Rebatte**

**M. Wenger, CC** commente le rapport d'information.

**Vote : accepté à l'unanimité**  
**Classement de la motion**

##### **5.3 Réponse du Conseil communal à la motion « Pour un jardin du souvenir plus généreux au cimetière des Epinettes »**

**M. Wenger, CC** commente le rapport d'information.

**Vote : accepté l'unanimité**

**Classement de la motion**

## 6. Communications du Conseil communal

**M. Wenger, CC** donne des informations quant à l'avancement du projet du temple, propriété des communes de Saint-Blaise et Hauterive. Des travaux doivent être faits en urgence et une demande de crédit sera effectuée si possible avant le mois de juin. Il reste encore quelques points à régler par la commission. Les travaux seront échelonnés de 2020 à 2021 voire 2022 car tributaires des subventions de la Confédération et du Canton. Il y a encore actuellement une réserve de CHF 600'000.- mentionnée dans les comptes de Saint-Blaise. Le dossier du réaménagement de la RC5 (suite à une motion) actuellement à 60km/h et prévue à 50 km/h est étudié avec la Ville de Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise. Actuellement possibilité de bénéficier de mannes de la Confédération. Le canton souhaite refaire le tapis tant qu'il y a des subventions fédérales. Le projet sera présenté prochainement.

Des tronçons seront remis aux communes par l'Etat dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Entretien et déneigement des routes et trottoirs de Longschamps et Brel jusqu'à la Maigroge à la charge de la Commune. En ce qui concerne la RC5, l'entretien concernera uniquement les trottoirs.

**M. Brander** souhaite avoir une précision concernant l'étude et le réaménagement RC5. On parle de CHF 1'670'000.- uniquement pour l'étude ? **M. Wenger, CC** indique que l'étude est comprise dans le montant qui est de l'ordre de CHF 100'000.- pour Hauterive et pour la totalité du montant invoqué, il s'agit de la 1<sup>ère</sup> étape de réalisation. Le Canton souhaite réaliser cette étape tant qu'il bénéficie encore de la manne fédérale pour les routes cantonales.

**M. Zeller, CC** tient à informer l'assemblée que suite au départ de l'agent de sécurité de notre commune qui travaillait à 50% pour la sécurité et 50% pour le service technique, une solution a été trouvée en collaboration avec La Tène cherchant également un agent de sécurité. Il a été convenu que c'est la commune de la Tène qui engageait un/e agent/e de sécurité, cette personne (agente de sécurité) entrera en fonction le 6 janvier 2020 et travaillera sur la commune d'Hauterive à 50%. Une convention entre les deux communes sera établie et la commune d'Hauterive prendra en charge 50% de son salaire.

**M. Barben, CC** donne une information sur la fin des travaux aux Jardillets 18 qui est prévue fin mars 2020. Une inauguration sera organisée avec les membres du Conseil général courant avril 2020.

**Mme Martine Steiger Burgos, CC** communique la date de la séance d'explications financières demandée par les Verts'libéraux et soutenue par des autres partis. La séance aura lieu le lundi 17 février 2020 à 20 h en présence du Conseil communal et de l'administratrice.

Information concernant le référendum sur la variante pour le complexe scolaire. Un comité de soutien a été constitué, composé des quatre partis. La votation aura lieu le 9 février 2020 et un débat contradictoire est organisé le 15 janvier 2020.

**M. Brander** trouve qu'il serait bien d'avoir une personne externe à la Commune connaissant les comptes à la séance d'explications financières le 17 février 2020 afin de pouvoir poser toutes les questions librement en recevant des réponses libres et non pas orientées.

**M. Mauri, CC** indique que le but n'est pas de mettre sur pieds des cours accélérés de comptabilité et de finance, mais que le Conseil communal se tient à disposition pour répondre aux questions auxquelles il ne peut pas répondre lors des séances de budget et des comptes pour les groupes et les personnes qui ne sont malheureusement pas membres

de la commission financière. Il fait remarquer que de faire venir un expert-comptable en soirée n'est pas donné, alors qu'on parle toujours de faire des économies.

## 7. Questions et divers

**M. Würsch** donne des informations en tant que président de la commission de fusion. Le processus avance, les quatre présidents se sont réunis de nombreuses fois. Ils arrivent pratiquement au bout avec les offres qui vont être soumises aux différents Conseils communaux ces prochains jours afin de démarrer idéalement le sondage prévu en début d'année prochaine et terminer ce dernier avant les prochaines élections.

**M. Gerber** a remarqué qu'un défibrillateur avait été installé au Centre sportif à l'intérieur et sous clef alors que normalement il doit se trouver à l'extérieur. Il demande qu'elle est la raison de l'emplacement du défibrillateur alors qu'il devrait être à portée de toute personne.

**Mme Martine Steiger Burgos, CC** indique que l'appareil est destiné prioritairement aux utilisateurs des locaux qui sont en possession de la clef. Cette question se pose à d'autres endroits de la Commune. Le sujet est actuellement en discussion au sein du Conseil communal avec l'éventualité d'acheter des appareils supplémentaires.

**M. Christoph Affolderbach** demande des nouvelles concernant l'étude démographique de l'EORéN. Il demande également si ce rapport sera à disposition du Conseil général.

**M. Zeller, CC** informe que le comité scolaire a reçu les premiers résultats la semaine passée. Le feedback devrait arriver courant janvier. Les premiers résultats montrent une croissance de la population marquée côté Est de la Ville de Neuchâtel. Sur la commune d'Hauterive une identification quant au nombre d'appartements pouvant être construits d'ici trois ans a été faite et prise en compte. Le rapport va être utilisé pour le complexe scolaire. Il va demander la possibilité de le consulter pour le Conseil général.

*La séance est levée à 20h45*

**La rédactrice**  
**Manuella Sarret**

**La Présidente :**

**La Secrétaire:**

**Carole Bill**

**Fanny Noghero**